

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE GRIGNY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

DDM_2024_152

Date : 23/07/2024

Objet : Convention de formation professionnelle avec l'UNIVERSITE PARIS-SACLAY DFTLV-UPS – Formation « DU Politiques pénales et violences de genre »

En application de la délibération du Conseil Municipal DEL-2020-0035 en date du 27 mai 2020, portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire de Grigny,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de la commande publique et son article R.2122-8,

Vu le plan de formation de la Ville,

Considérant le service Persévérance et Médiation scolaire dont la mission principale consiste à favoriser le dialogue notamment en situation de conflit au sein de l'établissement scolaire, quelles que soient les parties impliquées (élèves, membres de l'équipe éducative ou parents),

Considérant l'occurrence pour les professionnels d'être confrontés dans leur pratique à des formes de violences contre une personne ou un groupe de personnes en raison de leur sexe, de leur genre, de leur orientation sexuelle et/ou de leur identité de genre, dont les conséquences atteignent profondément l'intégrité physique et morale de celles et ceux qui les subissent,

Considérant l'importance d'acquérir des outils de réflexion méthodologiques et pratiques utiles aux professionnels pour un traitement adapté dans des situations qui relèvent de violences de genre,

Considérant les termes de la convention formulée par l'UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY DFTLV-UPS, représenté par son administrateur provisoire et par délégation, la Directrice de la Direction Formation Tout au Long de la Vie (DFTLV), sise Service formation continue, Bâtiment 330, Allée Charles Darwin à ORSAY CEDEX (91405) à la Commune de Grigny, représentée par son Maire, Monsieur Philippe RIO, sise 19 Route de Corbeil à GRIGNY (91350),

Décide,

D'accepter la proposition de l'UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY DFTLV-UPS pour réaliser la formation « DU Politiques pénales et violences de genre » au bénéfice d'un agent du service Persévérance

et Médiation scolaire,

De signer la convention de formation professionnelle avec l'organisme précité pour un montant global et forfaitaire de 1 993,00 € net (1 750,00 € de frais de formation et 243,00 € de frais d'inscription),

De préciser que la formation se déroulera du 30/09/2024 au 30/06/2025 pour une durée de 140 heures,

De dire que les crédits sont inscrits au budget communal,

De préciser que la présente décision sera transmise au représentant de l'État et inscrite au registre des délibérations, qu'un extrait en sera publié sur le site internet de la Commune, et qu'elle fera l'objet d'un compte rendu lors du prochain Conseil Municipal.

Le Maire,


Philippe RIO

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification